ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Techni-centre SNCF Oullins - Amiante

Question écrite n° 21840

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille interroge Mme la ministre du travail sur la situation des employés du centre technique SNCF d'Oullins-La Mulatière (Rhône), victimes d'une exposition prolongée à l'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle. La Direccte Auvergne-Rhône-Alpes a transmis le dossier amiante du syndicat CGT, à la direction générale du travail (DGT) du ministère du travail, en vue de l'inscription du techni-centre SNCF d'Oullins sur la liste des établissements amiantés. Depuis plus de 10 ans, 36 agents ayant travaillé sur ce site qui a été fermé, ont été victimes de pathologies liées à l'exposition à l'amiante et 14 d'entre eux sont malheureusement décédés des suites de ces affections. Compte tenu des éléments factuels qui lui ont été transmis, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement pense compléter la liste de l'arrêté du 2 mars 2016 et porter cet établissement SNCF d'Oullins-La Mulatière au nombre de ceux reconnus comme sites amiantés et à ce titre, ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs à l'amiante (Acaata), telle qu'elle est prévue par le décret 99-247 du 29 mars 1999.

Données clés

Auteur : M. Cyrille Isaac-Sibille
Circonscription : Rhône (12e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21840
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : Travail
Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2019, page 6864
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)